REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2011 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 6 juillet 2011 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Madame Noémie Le QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pascal WEHRLE, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Madame Sophie ANDRE, chef du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » à la direction générale de l'alimentation ;
- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, directeur de l'INFOMA ;
- Monsieur Daniel GUICHERD, adjoint au directeur des ressources humaines de l'agence de services et de paiement.

Membres suppléants

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au secrétariat général ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Maclou VIOT, inspecteur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;

- Monsieur Eddy ALLAIN, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général ;
- Monsieur Benjamin GENTON, adjoint au sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales à la direction générale de l'alimentation ;
- Monsieur Matthias SCHUBEL, chargé de mission du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Dany GAIGNIOT, responsable de l'unité développement ressources humaines de FranceAgriMer.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Sabine STOECKLIN	technicien supérieur : chef technicien	FO
- Madame Marianne LEMEE	technicien supérieur : chef technicien	UNSA
- Monsieur Patrick FLORY	technicien supérieur : chef technicien	CGT
- Monsieur Davy BONRAISIN	technicien supérieur : technicien principal	FO
- Monsieur Philippe BERANGER	technicien supérieur : technicien principal	FSU
- Madame Amélie REGNIER	technicien supérieur : technicien principal	FO
- Madame Soizig BLOT	technicien supérieur : technicien	FO
- Monsieur Nicolas BIDEAUX	technicien supérieur : technicien	UNSA

Membres suppléants

- Madame Chantal FAURE	technicien supérieur : chef technicien	FO
- Madame Martine HARNICHARD	technicien supérieur : chef technicien	UNSA
- Madame Joëlle LEBRETON	technicien supérieur : chef technicien	CGT
- Monsieur Manuel GIL	technicien supérieur : technicien principal	FO
- Madame Fabienne CHAILLET	technicien supérieur : technicien principal	FSU
- Madame Hélène PUISSET	technicien supérieur : technicien principal	FO
- Madame Alexandra TAILLANDIER	technicien supérieur : technicien	FO
- Monsieur Patrick FLEURY	technicien supérieur : technicien	UNSA

Article 2 – L'arrêté du 26 mai 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 15 NOV. 2016

Pour le ministre, et par délégation,
L'Adjoint à la sous-directrice mobilités, emplois, carrières,

Patrice CHAZAL